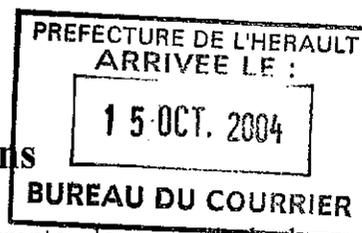


Séance du conseil du 12 octobre 2004

Extrait du registre des délibérations



L'an deux mille quatre et le douze octobre à dix huit heures trente, le conseil de la communauté de communes du Pays de LUNEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège administratif, sous la présidence de monsieur François BERNA, président de ladite communauté.

PRESENTS : Monsieur Francis PRATX, Madame Monique MANGIERI, Messieurs Claude ARNAUD, Gérard MOUYREN, Madame Claude RASPAUD, Messieurs André ASORIN, Michel JAUJOU, Madame Françoise POUDEROUX, Monsieur Jean VALES, Mesdames Véronique BOMPART, Sylvette JEANTET, Messieurs Philippe ULLES, René DEJEAN, Mesdames Claudine BEAUMELLE, Marcelle DELON, Messieurs Jean-Luc BERGEON, Jean PETIT, Hervé DIEULEFES, (à partir de 19 heures), Jean-Luc QUISSARGUES, Francis CRUS, Gilles PEYRE de FABREGUES, Madame Christiane COLIER, Messieurs François BERNA, Serge FONT, Janick BARBUSSE, Marc PAUL, Henri SARRAZIN, Jean-Louis BOUSCARAIN, Philippe BOCQUET, Louis ADELL, Jean-Jacques ESTEBAN, Jean-Pierre NAVAS, Thierry HOUSSAILLES.

ABSENTS REPRESENTES : Monsieur René ROUX représenté par Monsieur Gérard MOUYREN, Monsieur André BONBONNELLE représenté par Madame Véronique BOMPART, Monsieur René PUJOLAS représenté par Monsieur Thierry HOUSSAILLES.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Jean-François LARRIBET, Christian ANDRIEUX, Camille SORIANO, Serge ROVETTA, Mesdames Marie-France TEULON, Christiane SAURINA, Messieurs Patrick SAVARY, Daniel RIEUSSET.

Secrétaire de séance : Francis CRUS.

Objet : Redevance Spéciale : modification du règlement

Monsieur Francis PRATX, Vice-Président chargé de la gestion des déchets, indique qu'après 9 mois de mise en application, le règlement de la Redevance Spéciale doit être modifié.

La présente délibération annule et remplace les délibérations suivantes :

- délibération du conseil du 4 novembre 2003, relative au règlement de Redevance Spéciale
- délibération du conseil du 4 novembre 2003, relative au remboursement de TEOM.

En conséquence, Monsieur le Président propose au conseil :

- d'approuver l'annulation des délibérations du conseil du 4 novembre 2003, relatives au règlement de la RS et au remboursement de TEOM
- d'approuver le nouveau règlement de la Redevance Spéciale dans tout son contenu

- d'autoriser sa mise en application à compter du 1^{er} novembre 2004
- de l'autoriser à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

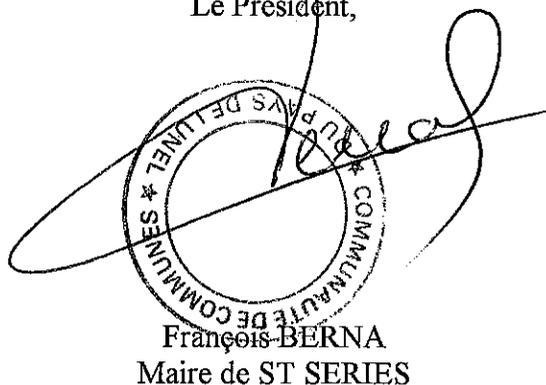
Où l'exposé de Monsieur le Vice-Président et après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'annulation des délibérations du conseil du 4 novembre 2003 relative au règlement de la Redevance Spéciale et au remboursement de la TEOM ;
- **APPROUVE** le nouveau règlement de la RS tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** sa mise en place à compter du 1^{er} novembre 2004 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,



FRANÇOIS BERNARD
MAIRE DE ST-SERIES

François BERNARD
Maire de ST SERIES